

# Code du logement

---

Cahiers > Une brique dans le ventre

Le 1er novembre 2008 | | 1 messages

---

Pour que « le droit au logement décent » écrit dans la Constitution belge ne reste pas qu'une bonne intention, les Régions ont fait un code. Par exemple, le code wallon du logement reprend dans un seul texte toutes les règles en matière du logement et toutes les aides financières. Le code wallon a notamment pour but de donner un logement salubre à tous et surtout aux plus démunis. Il a aussi pour but d'améliorer l'habitat, de lutter contre les immeubles inoccupés. Tous les acteurs sociaux du logement sont impliqués dans l'accès au logement décent pour tous : les sociétés de logement social, les communes, les provinces, les CPAS ou les agences immobilières sociales.

*Info :*

*Pour la Région wallonne*

*Pour la Région de Bruxelles-capitale, un site très complet avec une présentation originale*

---